

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Lettre d'information

28 février 2017

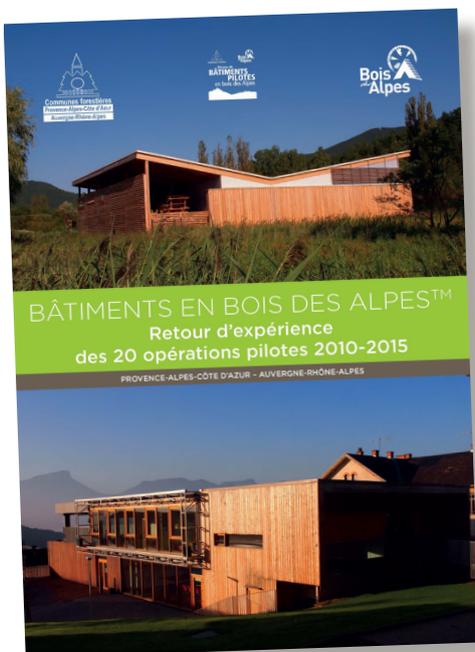
Cette lettre mensuelle propose un récapitulatif des nouveautés et des brèves du mois du site www.ofme.org, ainsi qu'un gros plan sur une action marquante du mois des Communes forestières.

> GROS PLAN DU MOIS

FILIERE BOIS

Bâtiments en BOIS DES ALPES™ : Traduire l'expérience en enseignements pour les projets futurs

Les Communes forestières et l'association Bois des Alpes viennent de publier un nouveau guide basé sur l'expérience des premiers bâtiments en BOIS DES ALPES™. Ce guide vient appuyer l'action des Communes forestières dans l'accompagnement des collectivités pour la réalisation de constructions publiques en bois local à l'aide de la certification BOIS DES ALPES™ développée dans le cadre de l'animation du Réseau alpin de la forêt de montagne.



42 opérations

en BOIS DES ALPES™ réalisées

44 projets

de construction publique en BOIS DES ALPES™ à l'étude

Sous l'impulsion des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, animatrices du réseau alpin de la forêt de montagne, ainsi que de professionnels de la filière bois-construction volontaires, la démarche visant à créer et développer la certification BOIS DES ALPES™ a été initiée à la fin des années 2000. L'enjeu était



de redynamiser la filière forêt bois des alpes françaises dans le cadre d'une stratégie : la stratégie forestière alpine. Pour ce faire, un certain nombre d'objectifs ont été définis, qui allaient ensuite se retrouver parmi les différentes exigences de la certification :

- La conformité des produits bois avec les normes actuelles de la construction : caractérisation mécanique, taux de séchage contrôlé, etc.
- La traçabilité de la matière bois de la forêt à l'utilisateur final
- La gestion durable ou responsable des forêts de provenance
- Le fait de faire travailler les entreprises en réseau

L'association Bois des Alpes a été créée en 2008, afin de créer cette certification puis de la faire évoluer tout en animant le réseau d'entreprises certifiées et développant l'offre de produits en BOIS DES ALPES™. Des dispositifs de financements ont été mobilisés afin d'appuyer cette animation et de soutenir l'investissement parmi les entreprises de la filière bois alpine : le POIA (Programme Interrégional du Massif des Alpes) avec des fonds de l'Europe (FEDER) et la CIMA (Convention Interrégionale du Massif Alpin) avec des fonds de l'Etat, des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. Ces financements sont toujours effectifs dans le cadre de la programmation 2014-2020.



Visite de la scierie Mostachetti à Embrun en 2016

L'investissement d'une ligne de moulurage, en partie financé par les fonds POIA et CIMA mobilisés dans le cadre de la stratégie forestière du massif alpin, permet désormais d'avoir une nouvelle offre de produits à haute valeur ajoutée en mélèze des Alpes du Sud, mis en œuvre dans les bâtiments en BOIS DES ALPES™.

Les bâtiments pilotes en BOIS DES ALPES™

Afin de lancer la filière de bois certifié BOIS DES ALPES™ et d'expérimenter cette certification, les Communes forestières ont suscité l'émergence de « bâtiments pilotes » en BOIS DES ALPES™ parmi les maîtres d'ouvrage publics et accompagné le déroulement de ces projets. Parmi les 20 projets pilotes, 17 ont effectivement mis en œuvre des bois alpins certifiés (en totalité ou en partie). Une fois ces projets réalisés, une analyse des techniques



utilisées, des bois mis en œuvre et des coûts détaillés de ces constructions a été réalisée. Cette analyse a permis d'établir que l'utilisation du bois certifié BOIS DES ALPES™ n'est pas un facteur renchérissant le coût global d'un projet. Par un inventaire des techniques et des essences utilisées, elle a aussi permis de confirmer la disponibilité de l'essentiel des produits bois utilisés dans la construction moderne, dont ceux avec des niveaux de finition aboutis (dont le lamellé-collé).

L'expérience des bâtiments pilotes a fourni des enseignements précieux pour accompagner de nouveaux projets. On peut retenir trois points déterminants :

- **Anticiper** : que ce soit dans la conception du projet, dans le calendrier de réalisation ou dans la planification de l'approvisionnement, l'anticipation doit être le maître mot.
- **Se faire accompagner** : l'accompagnement par les Communes forestières et l'association Bois des Alpes permet une meilleure communication entre les acteurs du projet et une recherche efficace de solutions pour construire en bois local.
- Transformer l'objectif de construire en BOIS DES ALPES™ en **exigence contractuelle** : en général, seul le fait de faire figurer cet objectif comme un élément clef du marché de travaux du lot bois permet de le concrétiser.

L'ensemble des enseignements de ce retour d'expérience a fait l'objet d'une publication récente, avec le guide **Bâtiments en BOIS DES ALPES™ : Retour d'expérience des 20 opérations pilotes**, destiné aux maîtres d'ouvrage publics, aux maîtres d'œuvre et aux entreprises de réalisation du lot bois.



Atelier bois de l'ONF à Barrême (04) - Architecte : Frédéric Nicolas

Le bâtiment pilote de l'atelier bois de Barrême, construit par l'entreprise certifiée Garcin, a ouvert la voie aux bâtiments en Bois des Alpes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Son coût s'est révélé inférieur à ce qui avait été établi dans le programme sur la base d'une construction métallique. Le fait de devoir utiliser du bois sélectionné dans les forêts alentours spécialement pour le projet a certes été riche en enseignement mais s'est aussi révélé être une contrainte importante. Aujourd'hui, avec une filière BOIS DES ALPES™ mieux organisée, il n'est plus nécessaire de mettre en place ce type de procédé expérimental pour avoir la garantie d'utiliser un bois local.

Les perspectives actuelles de développement

L'action des Communes forestières et de l'association Bois des Alpes auprès des maîtres d'ouvrage publics continue actuellement. Il est important que la dynamique de développement de cette filière dans les opérations



de constructions publiques se poursuivent et se concrétisent, afin de continuer à mobiliser les entreprises et rendre durable leur engagement dans la valorisation du bois local. A l'heure actuelle, en plus de la quarantaine de constructions existantes en BOIS DES ALPES™, une quarantaine de nouveaux projets potentiels sont à l'étude sur les deux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif est désormais de massifier ce marché dans les départements alpins, tout en créant de nouvelles références dans la périphérie du massif (comme sur les territoires du littoral méditerranéen), afin d'y susciter un nouvel intérêt et d'apporter une solution aux élus recherchant une garantie de provenance la plus locale possible pour le bois.

Des synergies sont parfois trouvées : ainsi, une démarche collaborative a été mise en place avec l'animation des Espaces Valléens, un programme de développement touristique dans les territoires de montagne également porté par le Comité de Massif Alpin et financé par la CIMA et le POIA. Parmi l'ensemble des projets déposés dans le cadre des espaces valléens, 40 projets de constructions, 39 projets de rénovations et 39 projets d'aménagements extérieurs et de signalétique ont été identifiés comme pouvant mettre en œuvre du bois. Ils seront également suivis par les Communes forestières, en plus des 50 projets en cours précédemment cités.

Au fur et à mesure que des débouchés se créent dans les bâtiments publics et que les entreprises se certifient pour pouvoir répondre à ces marchés, des opportunités apparaissent pour intégrer le marché de la construction privée. C'est le cas actuellement dans les Hautes-Alpes, où l'essentiel du secteur de la charpente et de la scierie sont désormais certifiés BOIS DES ALPES™. La dynamique BOIS DES ALPES™ y est aujourd'hui appuyée par un certain nombre de partenaires locaux : Préfecture, Département, avec ses différents services, Communes forestières 05, CAUE 05, Fibois 04-05, Chartes Forestières de Territoire, Espaces valléens, etc.



Bergerie en BOIS DES ALPES™ à Orcières (05) - Architecte : Marie-Christine Giacomoni

A proximité de la station de ski, construite par l'entreprise certifiée Alpes Méditerranée Charpente (AMC) et inaugurée en janvier 2017 en présence du préfet, cette bergerie illustre le fait que la demande privée, y compris dans le cadre d'un marché très concurrentiel comme l'est le bâtiment agricole, peut désormais se tourner vers l'offre en BOIS DES ALPES™, à condition que les entreprises du territoire soient structurées pour, comme c'est aujourd'hui le cas dans les Hautes-Alpes.

[www](#) Télécharger le guide «Bâtiments en BOIS DES ALPES™ : Retour d'expérience des 20 opérations pilotes» (12 Mo)

[www](#) Consulter le site de l'association Bois des Alpes

[www](#) Voir la carte des bâtiments construits en BOIS DES ALPES™ (liste actualisée en septembre 2016)



> LES AUTRES ACTUALITÉS

Dans l'ordre de parution, voici la liste des actualités du mois

FINANCEMENTS - 6 appels à projets/propositions PDR FEADER 2014-2020 pour les territoires forestiers

Six appels à projets/propositions du Programme de Développement Rural FEADER 2014-2020 concernant les territoires et acteurs forestiers ont été publiés en janvier 2017.

[www](#) [Lire l'article complet](#)

POLITIQUES FORESTIERES - La Région et l'Etat lancent le schéma régional biomasse

Dans le cadre de l'élaboration du premier Schéma Régional Biomasse de Provence-Alpes-Côte d'azur, la Région et l'Etat ont lancé des travaux de concertation avec l'ensemble des parties prenantes présentes en région les 27 et 30 janvier 2017.

[www](#) [Lire l'article complet](#)

FORMATION - Les obligations légales de débroussaillage dans les Bouches-du-Rhône

Les Communes forestières des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec l'Agence Technique Départementale 13, invitent les élus du département à une formation sur les obligations légales de débroussaillage le mardi 14 mars à Carry le Rouet (13).

[www](#) [Lire l'article complet](#)

LEGISLATION - Le programme national de la forêt et du bois approuvé par décret

Le programme national de la forêt et du bois (PNFB), introduit par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014, a été approuvé par un décret publié le 10 février dernier.

[www](#) [Lire l'article complet](#)

OFFRE D'EMPLOI - Recherche un animateur de Charte forestière

Les Communautés de communes « Vallée de l'Ubaye – Serre-Ponçon » et « Provence Alpes Agglomération » recherchent un(e) animateur/animateur pour la charte forestière de territoire Ubaye - Pays de Seyne (remplacement congé maternité).

[www](#) [Lire l'article complet](#)

FORET PRIVEE - 2e rencontre de la série De collines en forêts, Cultivons le bois pour l'avenir

Fransylva Bouches-du-Rhône, UNIPER et l'Office du Tourisme de Gardanne, invitent le public à la deuxième étape d'une coupe de bois le samedi 4 mars 2017 à Gardanne (13) : le chantier de récolte de bois.

[www](#) [Lire l'article complet](#)

CHANGEMENT CLIMATIQUE - Atelier international du Réseau AFORCE

Le réseau français AFORCE et l'ISFORT, Institut des Sciences de la forêt tempérée au Québec, organisent un nouvel atelier international, sur le thème « Forêt et changement climatique : initiatives d'adaptation et nouvelles pratiques de gestion », les 8 et 9 mars 2017 à Nancy.

[www](#) [Lire l'article complet](#)



OFFRE D'EMPLOIS - Recherche deux chargés de mission aux Communes forestières

Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes recrutent deux chargé(e)s de mission en construction bois et développement territorial.

[www Lire l'article complet](#)

FINANCEMENT - Les dispositifs publics et privés pour financer vos projets bois énergie

Pour financer vos projets bois énergie en Provence Alpes Côte d'Azur, consultez le guide sur les financements publics et privés.

[www Lire l'article complet](#)

> LIENS UTILES SUR LE SITE www.ofme.org*

Abonnez-vous au fil de l'actualité de la forêt méditerranéenne > <http://www.ofme.org/rss.php5>

Moteur de recherche > <http://www.ofme.org/moteur.php3>

Plan du site > <http://www.ofme.org/plan.php3>

Mentions légales > <http://www.ofme.org/mentions.php3>

Nous contacter > <http://www.ofme.org/contacter.php3>

Désinscription de la lettre d'information > <http://www.ofme.org/desinscription.php3>



> RETROUVER LES ESPACES THEMATIQUES ET LES SITES PARTENAIRES

Mission Régionale Bois Energie > <http://www.ofme.org/bois-energie>

Espace Débroussaillage > <http://www.ofme.org/debroussaillage>

Territoires forestiers > <http://www.territoiresforestiers-paca.eu>

Cartothèque interactive > <http://www.ofme.org/cartotheque>

Communes forestières > <http://www.ofme.org/communes-forestieres>

Certification PEFC > <http://www.ofme.org/pefc-paca>

CNPF PACA, Forêt Privée > <http://www.ofme.org/crpf>

Forêt modèle de Provence > <http://www.ofme.org/foretmodele-provence>

Crédits photographiques : P. Morand, Communes forestières PACA, P. Cook.

*Site animé par les Communes forestières PACA avec le concours financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René, CD 7 Valabre, 13120 Gardanne

Tél. : 04 42 65 43 93

Fax : 04 42 51 03 88

E-mail : paca@communesforestieres.org

Site : www.ofme.org



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur